Accusé de réception en préfecture 065-216501239-20220927-20220927-N4-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 (Date de convocation : 22/09/2022)

Délibération n° 20220927/N°4

Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 14

Nombre de votants 15

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

<u>Étaient présents</u>: M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert, Mme Brigitte Bascaules, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, M. Jean-François Rabaud, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

<u>Etaient absents</u>: Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à Alexandre Pujo-Menjouet),

Secrétaire de séance : Brigitte Bascaules

Objet : Candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transformation Durable de l'Economie Touristique »

Monsieur le Maire explique qu'Atout France a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner les projets de développement touristique visant une transformation durable de l'économie touristique.

Actuellement, une vraie dynamique territoriale est engagée sur le site de Payolle : animation d'un comité de pilotage, élaboration d'une feuille de route, aménagements réalisés (aire de camping-cars, pumptrack, ...).

Toutefois, la feuille de route doit être mise en œuvre de façon structurée et cohérente. Et de nombreux sujets transversaux doivent être étudiés par des experts (schéma de mobilité, étude des flux, étude de paysages, etc..).

Il est donc proposé de solliciter une aide pour consolider la feuille de route, aider à la priorisation des actions à mettre en œuvre, réaliser les études nécessaires et prioritaires puis étudier la faisabilité technique et économique des actions à engager, dans le cadre de cet AMI.

Considérant le besoin d'accompagnement et de mise en œuvre de la feuille de route de Payolle, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le dépôt de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt auprès d'Atout France concernant le développement du site de Payolle.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article Unique : approuve le dépôt de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt auprès d'Atout France concernant le développement du site de Payolle.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération. Date d'affichage :

Pour extrait conforme, Le Maire, lexandre PUJO-MENJOUET